

## CONVENTION DE LOCATION SAISONNIERE ET MEUBLEE

Entre :

Et

Mr et Mme JOMIER  
6, grande venelle  
29600 Morlaix  
tel: 06 21 79 61 82  
tel: Mme Le Saout : 06 63 52 24 27:

Il est convenu le contrat de location qui suit :

### **ARTICLE 1- OBJET ET DUREE DE LA LOCATION**

La location est prévue selon les dates fixées ci-dessous.

Heures d'arrivée :

La location porte sur la maison située : Kérantraon ILE DE BATZ 29253

Dont le descriptif est annexé.

La période de location est fixée du : ..... Au .....

La location est limitée à 11 personnes dont les noms figurent ci après :

Nom	Prénom

Le loueur autorise la présence d'animaux domestiques sous la responsabilité des locataires.

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS**

La location n'est définitive qu'à l'issue du paiement de l'acompte et du dépôt de garantie.

Ce dépôt de garantie sera restitué au locataire après contrôle de l'état des lieux.

Le dépôt de garantie n'est pas encaissé, sauf à déduire les différents frais qui ne seraient pas payés à la fin de la location.

Dès la remise des clés, le locataire se déclare responsable de la maison et de son mobilier pendant la période de location.

Le locataire s'engage à respecter la location et son environnement et se doit de rendre la maison propre et en bon état.

A défaut, le locataire s'engage à garantir toute conséquences liées aux risques locatifs mettant en cause leur responsabilité, y compris en cas de sinistre supérieur au dépôt de garantie.

Un inventaire contradictoire sera effectué en début et fin de location. En cas de carence au locataire, le défaut d'inventaire de sortie ne sera pas opposable au loueur.

### **ARTICLE 3 – PRIX**

Le prix de location est fixé à la semaine et ne comprend pas les charges qui font l'objet d'un décompte contradictoire sur la base de 0.10 euros le kw d'électricité et 4,5 euros par m3 d'eau .

Ces frais ainsi que les options éventuelles seront payés par le locataire à son départ, ou à défaut déduit du dépôt de garantie.

Prix de location de la période = .....

<b>Options</b>	<b>Modalités</b>	<b>Prix</b>	<b>Nbre personnes</b>	<b>TOTAL</b>
Linge maison et lits fournis	Chbre double lit 1 place	20 Euros 15 euros/lit		
Forfait ménage	forfait	60 Euros	*****	
Lit et chaise bébé	Mis à disposition	gratuit	*****	
Serviettes de toilettes seules		5 euros/ personne		
<b>TOTAL OPTIONS</b>	*****	*****	*****	

Acompe à verser à la réservation =

Solde à régler à la remise des clés =

Dépôt de garantie à verser à la remise des clés = 300 €

En cas d'annulation par le locataire, les conditions suivantes seront appliquées :

- Annulation 8 semaines le début de la location : retenue 20% de la somme totale de la location.
- Annulation 4 semaines avant le début de la location : retenue 75% de la somme totale de la location

En cas d'annulation dans un délai inférieur à 4 semaines, le coût total de la location sera exigible.

Toute annulation doit nous parvenir par lettre recommandée.

#### **ARTICLE 4- DROIT APPLICABLE ET LITIGE**

Toute difficulté liée à l'application de la présente convention donnera lieu à une concertation immédiate des deux parties. A défaut d'accord amiable, seul le tribunal d'instance de Morlaix sera compétent.

Fait à Morlaix, le ..... en 2 originaux

Bon pour accord  
**Pour le locataire**

Bon pour accord  
**Pour le loueur**